

En-tête de l'association

Association foncière de

Extrait du registre des délibérations du bureau

Objet : Adoption des statuts

L'an deux mille, le, les membres du bureau de l'Association Foncière de se sont réunis en mairie de sous la présidence de

Etaient présents :

Monsieur le Président expose aux membres du bureau la réforme juridique des associations foncières de remembrement apportée par l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et son décret d'application n°2006-504 du 3 mai 2006.

En application de ces textes, l'association foncière doit se doter de statuts avant le **6 mai 2011**. Monsieur le Président propose donc au bureau un projet de statuts.

Le bureau, après en avoir délibéré :

- adopte le projet de statuts qui sera joint à cette délibération ;
- décide de réunir en assemblée l'ensemble des propriétaires inclus dans le périmètre de remembrement pour lui soumettre le projet de statuts. L'assemblée des propriétaires sera constituée selon les modalités prévues à l'article 102 du décret du 3 mai 2006.

Extrait certifié conforme,

Le Président